



© Frédéric Deval

Le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) prépare l'élève à intégrer un établissement d'enseignement supérieur ou à s'engager dans une activité professionnelle d'enseignement ou du spectacle vivant.

L'entrée dans ce cycle est accessible à tout élève du Conservatoire de Bordeaux ayant suivi au moins une année de cycle 3 et aux élèves extérieurs.

L'admission est validée par la réussite à un examen comprenant des épreuves artistiques et un entretien avec le jury présidé par le directeur du Conservatoire de Bordeaux ou son représentant.

L'engagement d'un élève dans le COP demande une disponibilité importante pour suivre l'ensemble des enseignements, participer aux nombreux projets d'action culturelle et fournir un travail personnel conséquent.

D'une durée de 2 ou 3 ans, la formation est validée par un Diplôme d'Études Musicales (DEM) lors de l'événement *Trajectoires* qui leur offre les meilleures conditions de représentation publique pour leur évaluation.

### **Les Parcours Instrumentaux concernent :**

- Les instruments de l'orchestre symphonique
- Le piano, la guitare, l'accordéon et l'orgue
- Les instruments anciens
- Les instruments des musiques actuelles et du jazz

## **Admission**

Pas de limite d'âge

### **Peuvent se présenter en Cycle d'Orientation Professionnelle :**

- les élèves de cycle 3 du Conservatoire de Bordeaux
- les candidats extérieurs ayant une pratique équivalente dans un autre conservatoire ou une pratique artistique confirmée

## SOMMAIRE INTERACTIF

1) [INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE](#)

2) [PIANO / GUITARE / ACCORDÉON / ORGUE](#)

3) [INSTRUMENTS ANCIENS](#)

4) [INSTRUMENTS DES MUSIQUES ACTUELLES ET DU JAZZ](#)

### 1) INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE

**Violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, percussions, harpe.**

#### Admission en trois temps :

- Analyse du dossier
- Audition instrumentale
- Évaluation des acquis de Formation Musicale

L'admission est prononcée définitivement à l'issue de ces trois étapes.

#### Les enseignements obligatoires

- **cours d'instrument** (1h/semaine)
- **cours avec pianiste accompagnateur** (30mn/15 jours environ)
- **cours de musique de chambre** (1h/semaine)
- **cours d'orchestre** (2h ou 2h30/semaine)

#### UV\* de validation pour le DEM

- **UV instrumentale**
- **UV de pratiques collectives** (module orchestre + module musique de chambre)
- **UV de Formation Musicale**

#### Les plus : initiation ou certificat deuxième instrument

Les métiers du musicien demandant aujourd'hui une réelle polyvalence, les élèves inscrits en COP sont invités à découvrir la pratique d'un instrument complémentaire, dès la première année d'entrée dans ce cycle, parmi les instruments suivants : clarinette basse, cor anglais, piccolo et alto.

## 2) PIANO / GUITARE / ACCORDÉON / ORGUE

### Admission en trois temps :

- Analyse du dossier
- Audition instrumentale
- Évaluation des acquis de Formation Musicale

L'admission est prononcée définitivement à l'issue de ces trois étapes.

### Les enseignements obligatoires

- **cours d'instrument** (1h/semaine)
- **cours de musique de chambre** (1h/semaine)
- **pour les pianistes : stage d'initiation à l'accompagnement** en relation avec les pianistes accompagnateurs en chant, danse et instrument (20h/année de COP)

### UV\* de validation pour le DEM

- **UV instrumentale**
- **UV de pratiques collectives** (module musique de chambre)
- **UV de Formation Musicale**

## 3) INSTRUMENTS ANCIENS

Flûte à bec, luth, théorbe, guitare renaissance et baroque, violon baroque, viole de gambe, violoncelle baroque, trompette naturelle, clavecin.

### Admission en trois temps :

- Analyse du dossier
- Audition instrumentale
- Évaluation des acquis de Formation Musicale

L'admission est prononcée définitivement à l'issue de ces trois étapes.

### Les enseignements obligatoires

- **cours d'instrument** (1h/semaine)
- **cours avec un claveciniste accompagnateur** (30mn/15 jours environ)
- **cours de musique de chambre** (1h/semaine)
- **cours d'orchestre** (par session)

### UV\* de validation pour le DEM

- **UV instrumentale et de pratiques collectives** (module orchestre + module musique de chambre)
- **UV de Formation Musicale**

\* Unité de valeur

## 4) INSTRUMENTS DES MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES ET DU JAZZ

Guitare électrique, basse, contrebasse, saxophone, trompette, trombone, clavier, vibraphone, batterie, chant.

### Admission en trois temps :

- Analyse du dossier
- Audition instrumentale
- Évaluation des acquis de Formation Musicale Musiques Actuelles Amplifiées/Jazz

L'admission est prononcée définitivement à l'issue de ces trois étapes.

### Les enseignements obligatoires

- **Instrument** (30 min/semaine)
- **Atelier** (1h30/semaine)
- **Arrangement** (1h/semaine)
- **Big Band** (1h30/semaine)
- **Projet de recherche à rédiger**

### UV\* de validation pour le DEM

- **UV Instrument**
- **UV Culture musicale**
  - > Formation musicale
  - > Commentaire d'écoute
  - > Arrangement
- **UV optionnelle** (enseignement complémentaire)
- **UV Projet de recherche**

\* Unité de valeur